

COMMUNE DE VALSERRES 05130

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de :

VALSERRES 05130

RISQUES MAJEURS

Etre informé pour plus de sécurité

Préambule

Le droit à l'information préventive institué en France par la loi du 22 juillet 1987, consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Le décret du 11 octobre 1990 est venu préciser le contenu et la forme de cette information.

Dans le département des Hautes-Alpes, l'établissement du **Dossier Départemental des Risques Majeurs** en mai 2001 a constitué la première étape d'une démarche qui s'est poursuivie par l'élaboration d'un **Dossier Communal Synthétique** pour chacune des communes à risque.

La commune de VALSERRES en raison de l'intérêt porté par les élus locaux à l'information préventive, est donc dotée d'un tel dossier depuis le 24.07.2003

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en grandes familles parmi lesquelles, nous concernant :

- **les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique,
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, de rupture de barrage...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Les risques liés aux conflits sont apparentés aux risques majeurs : en effet, dans notre société développée, ils sont caractérisés par ces deux critères.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. La **VULNERABILITE** mesure ces conséquences.

Information préventive

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

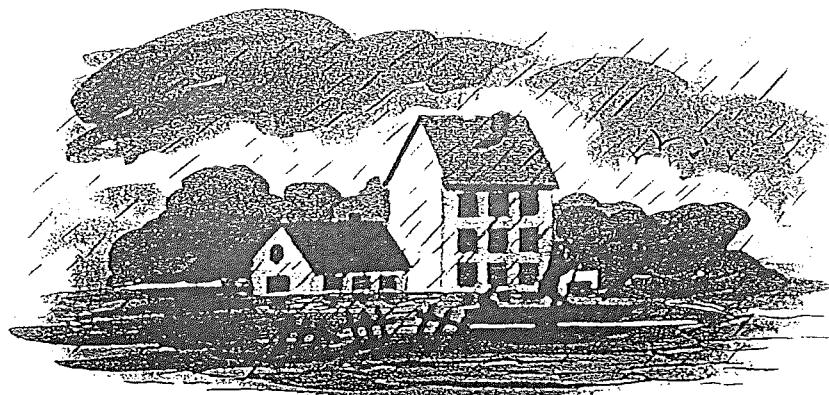
Elle a été instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le décret du 11 octobre 1990 a précisé le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs ainsi que les modalités de leur diffusion.

L'information préventive est faite dans les communes où il y a des enjeux humains, c'est-à-dire un risque de victimes.

Le dossier communal, consultable en Mairie, permet également au maire de développer l'information préventive. Il a été conjointement établi par l'Etat et la commune à partir du dossier départemental des risques majeurs.

INONDATION

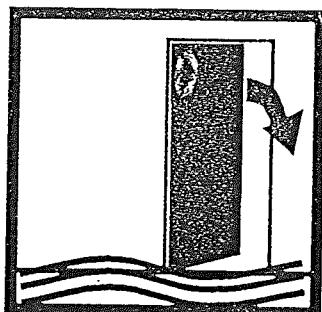


A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

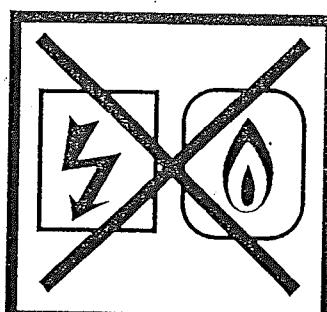
- | | |
|--|--|
| • Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... | Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts |
| • Couper l'électricité et le gaz | Pour éviter électrocution ou explosion |
| • Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments | Pour attendre les secours dans les meilleures conditions |
| • Ne pas prendre l'ascenseur | Pour éviter de rester bloqué |
| • Ecouter la radio | Pour connaître les consignes à suivre |
| • Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités. | Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école | L'école s'occupe d'eux |
| • Ne pas téléphoner | Libérez les lignes pour les secours |
| • Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée | Vous iriez au devant du danger |

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



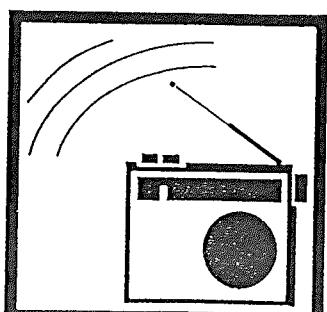
Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio:
pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école:
l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas:
libérez les lignes pour les secours

INONDATION

- Description

Débordement de l'Avance, peu de risques humains, les quartiers du bas du village n'étant pas habités.

Toutefois si une crue très importante du torrent Le Merdarel avait lieu en même temps, l'écoulement des eaux et des solides de celui-ci pourrait produire un effet de barrage augmentant les risques d'inondation du secteur du Pré-neuf bas où il existe tout de même une large surface d'épandage des eaux avant d'atteindre les habitations.

- Localisation

Quartier Le Pré-Neuf bas en amont du confluent avec le Merdarel.

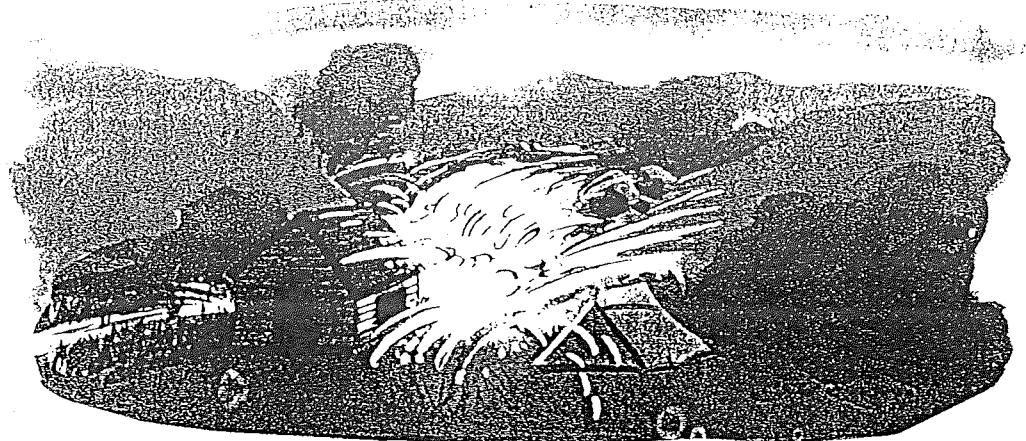
- Mesures prises

Surveillance de la montée des eaux.

Porte à porte : seulement 2 maisons concernées.

Le torrent Le Merdarel a fait l'objet de nombreuses plantations et barrage dans les années 1960 limitant ainsi l'importance des crues, surtout les transports solides.

INONDATION BRUTALE



A l'arrivée des eaux, vous devez :

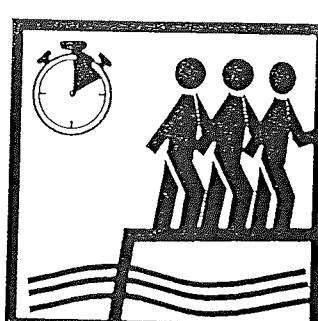
- | | |
|---|---|
| • Fuir IMMEDIATEMENT en prenant vos papiers d'identité | Vous devez réagir très vite. |
| • Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches ou le point de ralliement indiqué au bas de cette affiche | Pour être hors de portée du danger |
| • Ne pas revenir sur vos pas | Pour éviter d'être emporté |
| • Signaler votre présence, si vous êtes isolé | Pour être repéré par les équipes de secours |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école | L'école s'occupe d'eux |

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Fuyez immédiatement



Gagnez un point en hauteur



N'allez pas chercher vos enfants à l'école:
L'école s'occupe d'eux

INONDATION BRUTALE

- Description

Peu d'habitations concernées.

Seules les terres agricoles peuvent être concernées.

- Localisation

Rivière l'Avance. Confluent avec Le Merdarel.

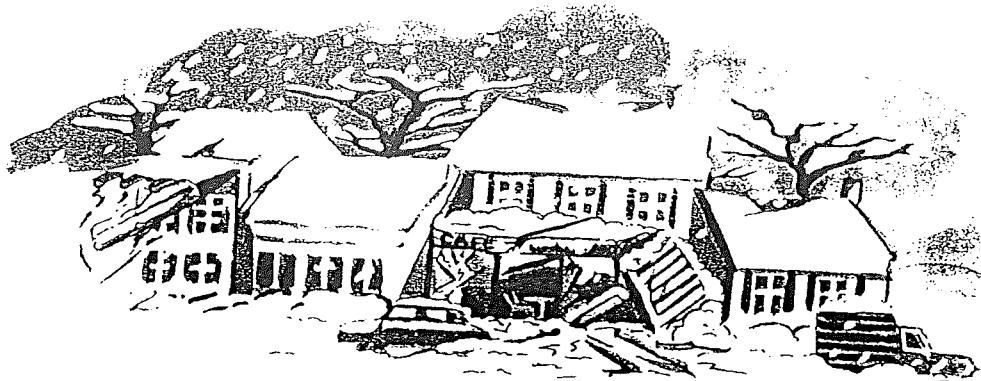
- Mesures prises

Surveillance de la montée des eaux.

Porte à porte.

Le torrent Le Merdarel a fait l'objet de travaux de reboisement et de barrage dans les années 1960. Depuis aucune crue majeure n'a été observée.

CHUTE DE NEIGE ABONDANTE

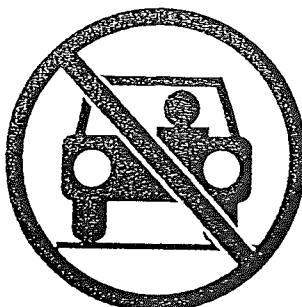


En cas de chute de neige abondante, vous devez :

- | | |
|---|---|
| • Eviter de prendre la route | <i>Vous risqueriez d'être bloqué, puis de mourir de froid</i> |
| • Eteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule, et attendre les secours | <i>Vous risqueriez d'être asphyxié par les gaz d'échappement</i> |
| • Vous abriter dans un bâtiment au toit solide | <i>Une toiture légère peut s'écrouler sous le poids de la neige</i> |
| • Ne pas s'approcher des lignes électriques | <i>Elles peuvent casser sous le poids de la neige</i> |
| • Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager | <i>Vous pourriez glisser ou passer au travers de la toiture</i> |

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Ne prenez pas la route



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Ne montez pas sur un toit



Abritez vous sous un toit solide

CHUTE DE NEIGE ABONDANTE

- Description

Effondrement de toiture dans les habitations anciennes.
Chute d'arbres obstruant les voies de communications.

- Localisation

Village ancien.

- Mesures prises

Mise à disposition de la salle polyvalente pour reloger les sinistrés.

AVALANCHE



Une avalanche se déclenche, vous devez :

- Fuir latéralement, si vous êtes à ski

Pour sortir du couloir d'avalanche

Emporté par l'avalanche, vous devez :

- Faire de grands mouvements de natation

Pour rester en surface

L'avalanche s'arrête, vous devez :

- Remuer bras et jambes avant que la neige ne se tasse

Pour former une poche d'air

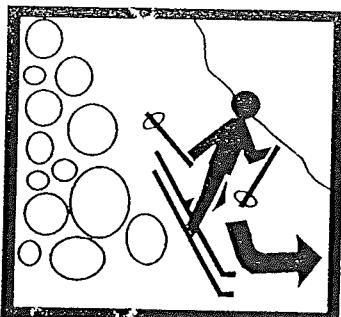
- Ne surtout pas crier

Pour économiser toutes vos forces

Gardez votre calme, les services de secours arrivent

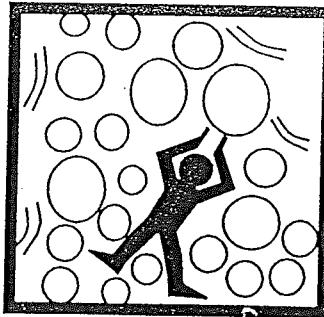
Les réflexes qui sauvent

AVANT

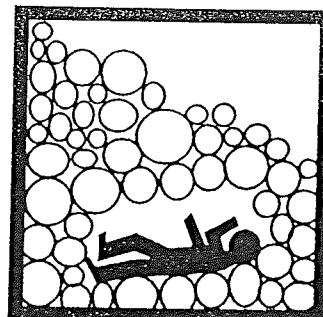


Fuyez latéralement

PENDANT



Essayez de nager



Formez une poche d'air

AVALANCHE

- Description

La commune ne semble pas concernée par ce phénomène.

- Localisation

- Mesures prises

MOUVEMENT DE TERRAIN



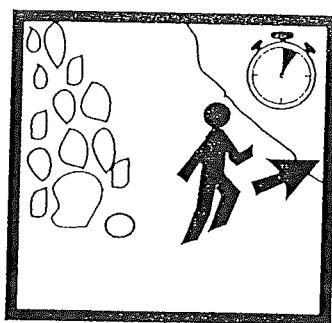
En cas d'éboulement, de chute de pierre ou de coulée de boue, vous devez :

- Fuir latéralement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur vos pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

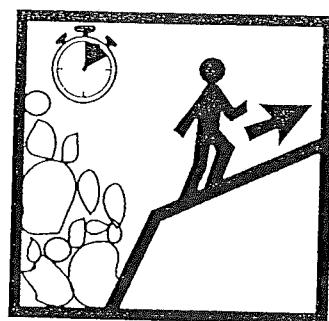
Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie
Pour être hors de portée du danger
Vous irez au devant du danger
Pour éviter tout accident dû aux chutes de débris

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur

MOUVEMENT DE TERRAIN

- Description

Ravinement sur la partie sud de la montagne de Saint-Maurice pouvant entraîner une obstruction de la R.D. 900 B.

Pas d'habitation sur le passage possible des transports solides.

- Localisation

Partie Sud, peu boisée de la montagne de Saint-Maurice.

- Mesures prises

Alerter les services techniques du Conseil général ayant compétences sur la route départementale.

FEU DE FORET



Surpris par un feu de forêt, vous devez :

- | | |
|---|--|
| • Ouvrir le portail de votre terrain | <i>Pour faciliter l'accès des Pompiers</i> |
| • Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment. | <i>Pour éviter une explosion</i> |
| • Rentrer dans le bâtiment le plus proche | <i>Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri</i> |
| • Fermer les volets, portes et fenêtres | <i>Pour éviter de provoquer des appels d'air</i> |
| • Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...). Arrêter la ventilation | <i>La fumée arrive avant le feu</i> |
| • Suivre les instructions des Pompiers | <i>Ils connaissent le danger</i> |

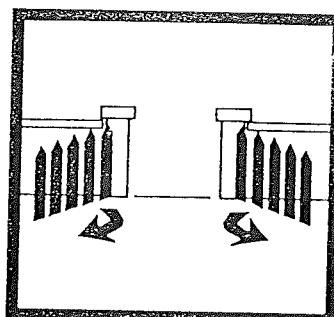
LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRES LONGTEMPS

Gardez votre calme, les services de secours arrivent

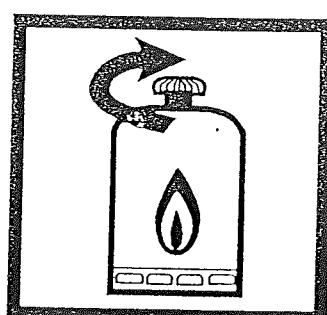
Les réflexes qui sauvent



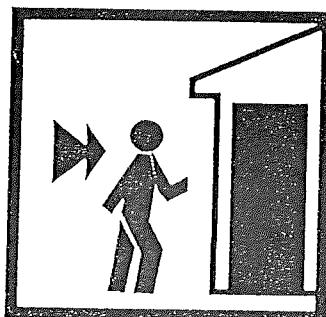
Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt



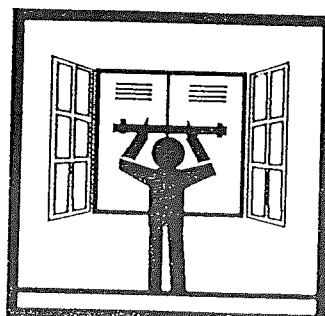
Ouvrez le portail de votre terrain



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les volets

FEU DE FORET

- Description

La montagne de Saint-Maurice a déjà subi plusieurs feux.
Aucune habitation n'est réellement insérée dans la forêt.

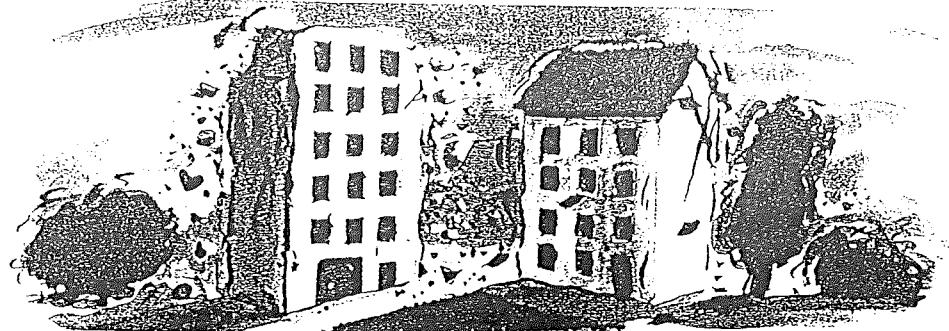
- Localisation

Montagne de Saint-Maurice.
Montagne de Poët.

- Mesures prises

Débroussaillement autour du village.
Piste d'accès à de nombreux points de la montagne afin de faciliter l'accès des véhicules de secours.

TREMBLEMENT DE TERRE



A la première secousse vous devez :

- Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit, etc... **Ne fuyez pas pendant la secousse.**
- Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments, et fils électriques, à défaut, vous abriter sous un porche
- Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Restez dans le véhicule

Pour vous protéger des chutes d'objets (télévision, étagères, éclats de vitres...)

Pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierre, ...) aux abords des constructions

Pour vous protéger des chutes de débris

Après la première secousse, vous devez :

- Ecouter la radio
- Couper gaz et électricité. Ni flamme, ni cigarette
- Evacuer les lieux en emportant papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche et piles de recharge, vêtements chauds, vos médicaments
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Pour connaître les consignes à suivre

Pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions

Pour éviter de rester bloqué.

*Pour éviter tout accident dû aux chutes de débris
L'école s'occupe d'eux*

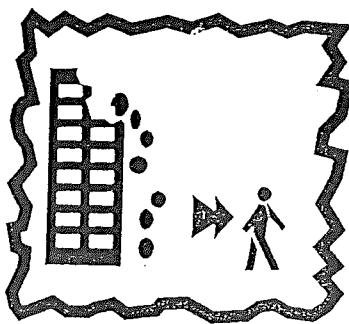
Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent

PENDANT

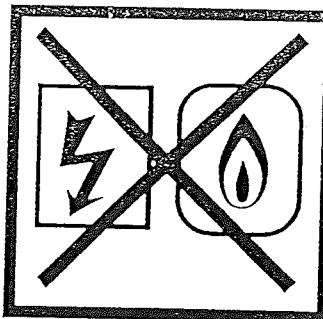


Abrisez-vous sous un meuble solide

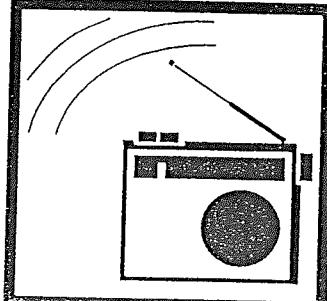


Eloignez-vous des bâtiments

APRES



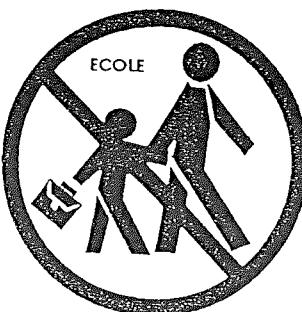
Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez la radio:
pour connaître les consignes à suivre



Evacuez le bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école:
l'école s'occupe d'eux

TREMBLEMENT DE TERRE

- Description

Risques minimes, quelques secousses de faible intensité auraient été ressenties par des habitants dans un passé relativement récent.

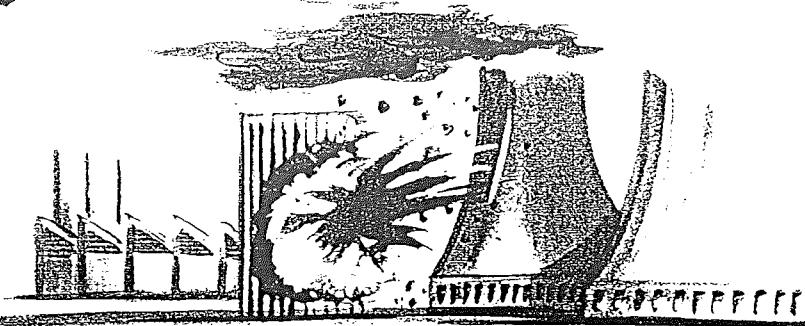
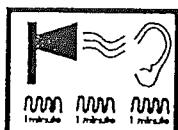
- Localisation

- Mesures prises

Respect des mesures antisismiques dans les bâtiments neufs (Ecole...).

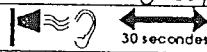
ACCIDENT CHIMIQUE OU NUCLEAIRE

SIRENE



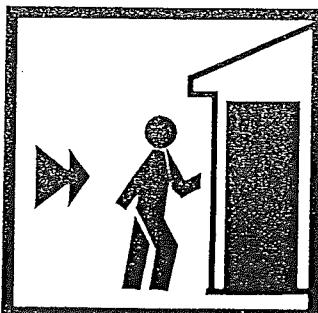
En cas d'accident vous devez

- | | |
|---|---|
| • Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche | Pour éviter de respirer des produits toxiques |
| • Ne pas rester à l'extérieur, ou dans un véhicule | |
| • Ecouter la radio | Pour connaître les consignes à suivre |
| • Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation. | Pour empêcher le produit toxique d'entrer dans votre abri |
| • Vous éloigner des portes et fenêtres | Pour vous protéger d'une explosion extérieure |
| • Ne pas fumer, Ni flamme, ni étincelle | Risque d'explosion |
| • Ne pas aller sur les lieux de l'accident | Vous irez au devant du danger |
| • Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer | Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école | L'école s'occupe d'eux |
| • Ne pas téléphoner | Libérez les lignes pour les secours |
| • Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir | |

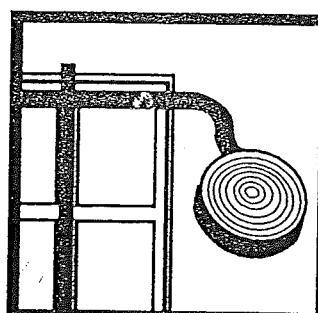


Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

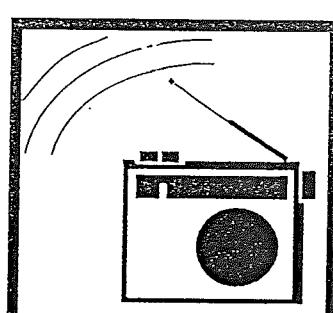
Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Boucher toutes les arrivées d'air



Ecoutez la radio:
pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école:
l'école s'occupe d'eux



Ne fumez pas:



Ne téléphonez pas:
libérez les lignes pour les secours

ACCIDENT

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)

- Description

Aucun point particulier.

- Localisation

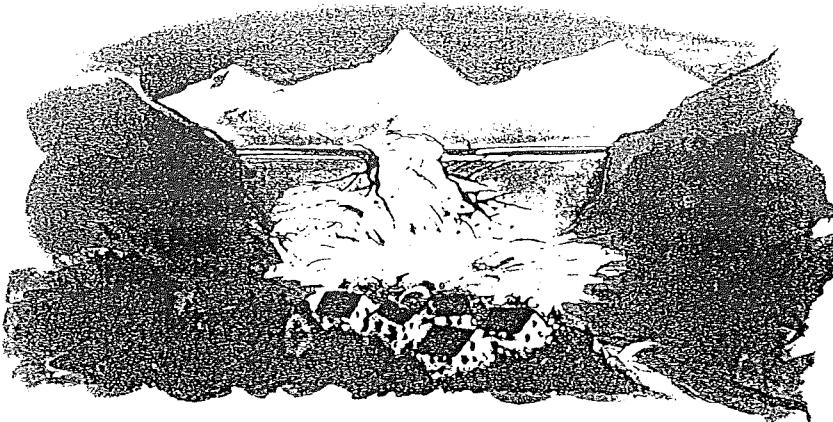
Routes départementales 942 et 900 B.

Important trafic de matières chimiques par la route.

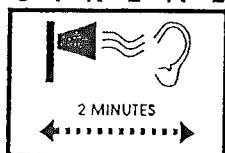
- Mesures prises

Signaler tout accident de poids lourds sur le territoire de la commune.

RUPTURE DE BARRAGE



SIRENE



Au signal d'alerte, vous devez :

- Gagner IMMEDIATEMENT les hauteurs les plus proches ou à défaut vous réfugier dans les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur vos pas
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter votre abri

Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie

Pour éviter de rester bloqué

Chaque seconde compte

L'école s'occupe d'eux

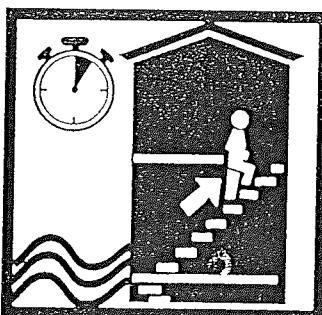


Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent

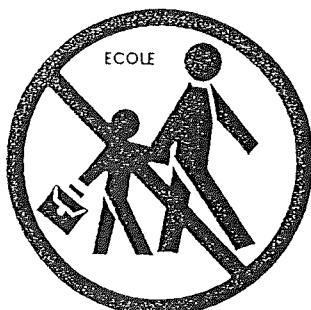


OU
SINON



Gagnez immédiatement les hauteurs

Montez immédiatement à pied dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
l'école s'occupe d'eux

RUPTURE DE BARRAGE

- Description

Rupture du barrage de Serre-Ponçon.

La partie de la commune concernée est dépourvue d'habitation.
Cf. carte DCS page 33.

- Localisation

Vallée de la Durance.

Seul le hameau de l'Archidiacre habité peut être concerné, bien que situé au-delà des 44 m prévus pour la montée des eaux.

- Mesures prises

Dès l'alerte, gagner les points hauts de la montagne du Poët ou de Saint-Maurice.

Le mot du maire

La Commune ne paraît pas directement concernée par les risques majeurs, mis à part les éventuels feux de forêts, les risques ne concernent pas les habitations.

Le 24 juillet 2003

Yves JAUSSAUD

Où s'informer ?

- A la mairie 04.92.54.30.01
- Préfecture 04.92.40.48.00
- Direction départementale des Services d'Incendie et de Secours 04.92.40.18.00
- Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt 04.92.51.88.88
- Direction départementale de l'Equipement 04.92.40.35.00